

La partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

En vertu de l'article 41 (partie VII de la *Loi sur les langues officielles*), le gouvernement du Canada s'engage à **favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.**

Cet engagement vise toutes les institutions fédérales, qui doivent veiller à ce que soient prises des **mesures positives** pour le mettre en œuvre. Les institutions fédérales doivent tenir compte de cet engagement durant tout leur cycle d'activités :

- ✓ Lors de la planification stratégique
- ✓ Lors de l'élaboration de politiques et de programmes
- ✓ Lors de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et des programmes

Dans tous les cas, les institutions fédérales doivent s'assurer de demeurer à l'écoute des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de déterminer si leurs actions ont une incidence sur ces communautés ou sur la promotion des deux langues officielles.

Les institutions fédérales sont notamment appelées à :

- ✓ Sensibiliser les employés aux besoins de ces communautés et à l'article 41
- ✓ Consulter les membres du public visé lors de la planification et de la mise en œuvre des programmes, des politiques et des services
- ✓ Déterminer si les politiques, les programmes et les services ont une incidence sur la promotion des 2 langues officielles et sur le développement de ces communautés
- ✓ Planifier en fonction de ces incidences
- ✓ Veiller à ce que les démarches et les processus décisionnels soient documentés

PRENDRE DES MESURES POSITIVES :

La *Loi sur les langues officielles* ne définit pas l'expression « mesure positive ». La mise en œuvre de mesures positives prend des formes diverses en fonction du mandat de chaque institution fédérale. Les intervenants de votre institution devraient avoir une compréhension commune de vos obligations aux termes de la *Loi sur les langues officielles*. En demeurant à l'écoute des communautés et en faisant preuve de leadership, votre institution sera apte à déterminer des mesures positives.

EXPLOITER LE PLEIN POTENTIEL DE VOTRE INSTITUTION

De plus, vous devriez optimiser le plein potentiel (services, politiques, programmes, expertise, etc.) dont votre institution dispose pour remplir son mandat. Il pourrait s'agir de créer ou de modifier des programmes existants pour tenir compte des besoins des communautés ou examiner la possibilité de recourir à des organismes communautaires de la minorité pour la prestation de certains services ou programmes (ce qu'on appelle le « par et pour »).

QUI SONT LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE?

De façon générale, on entend par « communautés de langue officielle en situation minoritaire » (ou CLOSM), les anglophones du Québec et les francophones du reste du Canada.

Ces communautés sont souvent représentées par des organisations nationales et régionales telles que :

- ✓ La [Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada](#)
- ✓ Le [Quebec Community Groups Network](#)
- ✓ Le [Réseau de la dualité linguistique](#)

Elles s'efforcent de faire connaître, entre autres la réalité de leurs communautés, leurs priorités en matière de développement et les formes d'appui dont elles ont besoin.

Voici, à titre d'exemples, des organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire représentant divers secteurs d'activités :

- ✓ [Réseau.Presse](#)
- ✓ Association des juristes d'expression anglaise du Québec
- ✓ [Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire](#) (CEDEC)
- ✓ [English-Language Arts Network](#) (ELAN)
- ✓ [Fédération culturelle canadienne-française](#) (FCCF)
- ✓ [Fédération de la jeunesse canadienne-française](#) (FJCF)
- ✓ [Fédération des aînées et aînés francophones du Canada](#) (FAAFC)
- ✓ [Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.](#) (FAJEFCL)
- ✓ [Réseau communautaire de santé et de services sociaux](#) (RCSSS/CHSSN)
- ✓ [Réseau de développement économique et d'employabilité](#) (RDÉE Canada)
- ✓ [Société Santé en français](#) (SSF)

Annexe

Voici quelques exemples de mesures positives prises par les institutions fédérales en appui à la mise en œuvre de l'article 41 selon leurs mandats respectifs :

- Le [Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir](#) comporte une série d'initiatives représentant des exemples concrets de mesures positives.
- Dans le domaine de l'immigration, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada appuie les [Réseaux en immigration francophone](#) (RIF), un regroupement de près de 300 organismes et institutions partenaires. Ces réseaux sont issus des communautés francophones et acadienne et sont des acteurs de première ligne pour attirer, recruter, accueillir et intégrer les nouveaux arrivants d'expression française.
- Santé Canada finance le programme de formation linguistique [Dialogue McGill](#) offert par l'Université McGill pour améliorer la capacité des fournisseurs des services de santé à mieux desservir la population d'expression anglaise au Québec.
- Des mécanismes sont mis en place (comités consultatifs, tables rondes, groupes de travail, etc.) afin d'entretenir un dialogue soutenu avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire et pouvoir ainsi connaître leurs priorités pour en tenir compte lors de l'élaboration de nouveaux programmes et services.
- Certaines institutions fédérales créent des partenariats avec des universités et des collèges de la langue de la minorité pour permettre à des étudiants canadiens et étrangers d'obtenir de l'expérience de travail et des occasions de recherches dans la langue de la minorité.

Pour d'autres exemples, vous pouvez également consulter les [Rapports annuels de Patrimoine canadien sur les langues officielles](#) et le [Recueil de pratiques exemplaires : Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne](#).